



## QUELQUES CHIFFRES ...

- **64 318\*** disparitions de personnes en France en 2011  
\*total enregistré par les services de police et gendarmerie

### En 2011

les disparitions ont augmenté de 9.1%

51 843 fugues d'adolescents représentent 81 % des disparitions

377 enlèvements parentaux

- En moyenne un enfant disparu par an n'est jamais retrouvé

*« Nous classons en disparition inquiétante quand il y a une crainte pour l'intégrité physique de l'enfant. Sur les 522 dossiers, il y a 379 enlèvements criminels et 143 disparitions d'individus suicidaires. »*

Frédéric Malon, Commissaire de police - Chef de l'OCRVP

- En 2011, le **116000** a reçu près de 10 500 appels et a accompagné 249 cas d'enlèvements parentaux, 196 cas de fugues, 21 cas de disparitions inquiétantes. Plus de 400 familles ont bénéficié de conseils de prévention.

## NOTRE VOLONTE

- Faire connaître le **116000** de tous pour que chaque famille puisse être accompagnée et renseignée dans le cas où elle serait confrontée à la disparition d'un enfant. *Le 116000 doit être un numéro instinctif.*

# MISSIONS



Le 116 000 a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus. Il intervient auprès des familles dans le cadre de fugues, d'enlèvements parentaux en France ou à l'étranger, de disparitions inquiétantes de mineurs.

- **Accompagner et orienter les familles dans les démarches**

*Le rôle du 116 000 est avant tout de conseiller les familles dans les procédures administratives et juridiques à engager*

Grâce à un important réseau d'interlocuteurs (officiers de police et de gendarmerie, magistrats, ministères...), les juristes du CFPE-Enfants Disparus informent régulièrement les familles de l'avancée des recherches, dans les limites de l'intérêt de l'enquête. Si besoin, les parents sont également orientés vers une association locale d'aide aux victimes.

*Cet accompagnement se poursuit jusqu'au retour de l'enfant*

- **Conseiller et informer les familles et les professionnels**

*Le 116 000 a également pour mission de prévenir les disparitions en donnant des conseils, notamment en matière d'enlèvement parental*

Le dispositif est une source d'informations pour les professionnels confrontés à ces thématiques très spécifiques qui cherchent une expertise dans le domaine.

- **Participer à la réflexion des pouvoirs publics et des instances européennes sur le phénomène des disparitions**

Les juristes du 116 000 sont régulièrement consultés par les institutions et participent à des groupes de travail sur les thématiques relevant de son action (disparitions d'enfants, séparations conflictuelles, moyens de prévention...).

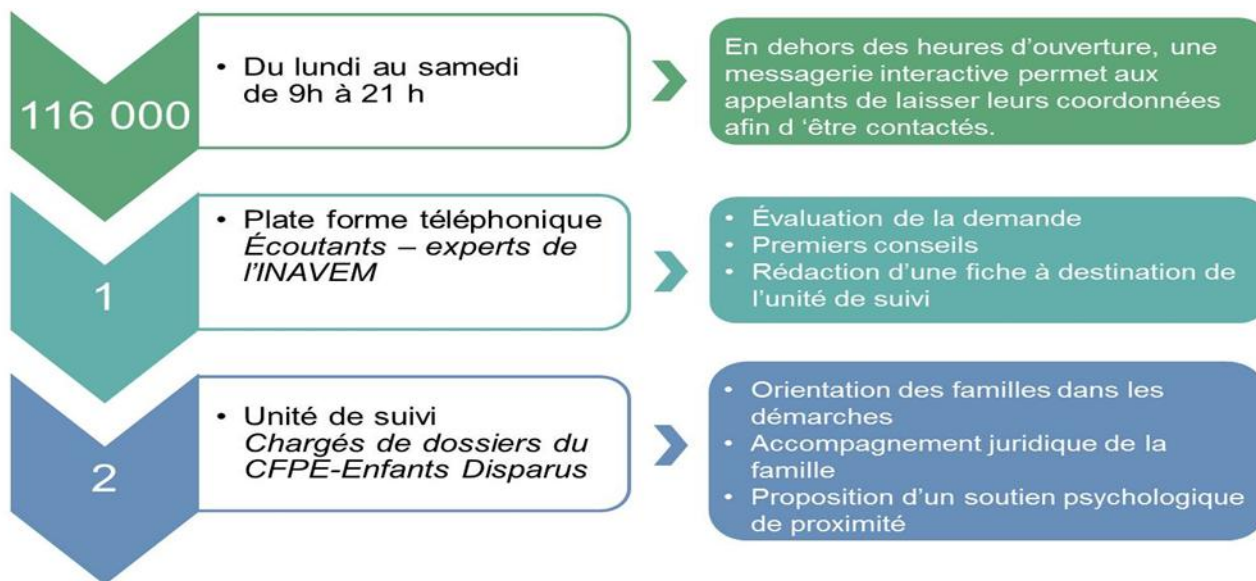
- **Sensibiliser le grand public**

Plusieurs actions de sensibilisation sont menées chaque année : la Journée internationale des enfants disparus, la diffusion de messages de sensibilisation auprès des médias (télévision, cinéma...), des campagnes d'affichages pour faire connaître le dispositif...

# FONCTIONNEMENT

Le CFPE-Enfants Disparus a été désigné comme responsable de la coordination de l'ensemble des activités du dispositif et de la gestion de l'unité de suivi. La réception des appels est assurée par les écoutants de la plate-forme téléphonique de l'INAVEM qui transmettent les dossiers aux juristes du CFPE-Enfants Disparus.

## ▪ Schéma du traitement d'un appel au 116000



## ▪ La plate-forme téléphonique

L'INAVEM, en tant que fédération nationale des associations d'aide aux victimes et en tant qu'opérateur du numéro national le « 08 victimes », gère la plate-forme téléphonique. La réception de l'appel est assurée par un écoutant-expert. Celui-ci s'assure que la famille a signalé la disparition de l'enfant aux services de police ou de gendarmerie. Après un premier bilan avec l'appelant, l'écouteur évalue la demande, il saisit ensuite l'unité de suivi et, si besoin, une association d'aide aux victimes locale pour un soutien psychologique de proximité.

**Le 116 000 est un numéro gratuit, accessible en France métropolitaine et DOM  
Lundi - Samedi de 9h à 21h, sauf jours fériés**

En dehors de ces heures d'ouverture les appelants ont la possibilité de laisser un message téléphonique ou de contacter les juristes par le biais du site : [www.116000enfantsdisparus.fr](http://www.116000enfantsdisparus.fr)

## ▪ La cellule de suivi

**Les chargés de dossiers du 116 000 sont des juristes spécialisés dans les cas de disparition d'enfants**

Pour plus d'information : [www.116000enfantsdisparus.fr](http://www.116000enfantsdisparus.fr)

CFPE-Enfants Disparus Contact presse : Anne Larcher [anne.larcher@cfpe-ets.fr](mailto:anne.larcher@cfpe-ets.fr) 01 83 01 00 72

# LE CFPE-ENFANTS DISPARUS



*Depuis le 1er mai 2012, le CFPE-Enfants Disparus est responsable du dispositif 116000 en France.*

La Fondation pour l'Enfance qui assurait l'animation et la coordination des activités du 116000 en France, a souhaité se dégager de cette mission.

En accord avec ses partenaires institutionnels, elle a confié la responsabilité du 116 000 à l'association CFPE-Enfants Disparus.

## L'association

- **coordonne** les activités du 116000 (de la réception de l'appel par l'Inavem au suivi des dossiers);
- **gère** la cellule de suivi des dossiers des enfants portés disparus par leurs parents;
- **assure** la promotion du n° d'appel 116000 (sensibilisation du grand public et lobbying auprès des Pouvoirs publics);
- **intervient** dans les domaines de la prévention;
- **participe** à la formation des professionnels concernés par les disparitions d'enfants.

**Monsieur Jean-Pierre DEBUISSON, président**

**Claude MORAEL, directeur général**

## Le conseil d'administration

- Madame Dominique ATTIAS, avocat
- Madame Isabelle BARNIER, administratrice de Missing Children Europe (MCE)
- Monsieur Jacques BARROT, membre du Conseil constitutionnel, membre d'honneur de MCE
- Madame Corinne PERBEN, représentant la Fondation pour l'Enfance
- Monsieur Arnauld GRUSELLE, ancien directeur de la Fondation pour l'Enfance
- Monsieur Alain JUNQUA, magistrat honoraire
- Monsieur Pascal KOERFER, avocat
- Madame Françoise LARROQUE, commissaire divisionnaire
- Madame Michèle SALVAT, magistrat

Pour plus d'information : [www.116000enfantsdisparus.fr](http://www.116000enfantsdisparus.fr)

CFPE-Enfants Disparus Contact presse : Anne Larcher [anne.larcher@cfpe-ets.fr](mailto:anne.larcher@cfpe-ets.fr) 01 83 01 00 72

# LE 116 000, UNE DYNAMIQUE EUROPEENNE



Missing Children Europe est à l'initiative de la création, pour la Commission Européenne, du numéro unique gratuit : 116 000.

MCE fédère 28 organisations non gouvernementales actives dans 21 Etats membres de l'Union européenne et la Suisse. Son domaine concerne la disparition d'enfants et leur exploitation sexuelle.

## Missions

- **veiller** à ce que chaque État membre de l'UE agisse pour prévenir et agir dans les cas de disparition d'enfants ou de leur exploitation sexuelle,
- **stimuler** la coopération européenne,
- **étendre le niveau des activités** de ses membres.

Pour plus d'information : [www.missingchildreneurope.eu](http://www.missingchildreneurope.eu)

## PARTENAIRES

### Le 116 000 est soutenu financièrement par :

Le Ministère de la Justice - Le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé - La Fondation pour l'Enfance



### Associations d'aide aux victimes

INAVEM - APEV - La Mouette - Manu Association



### Autres partenaires

Ministère de l'Intérieur – Missing Children Europe



**Missing  
Children  
Europe**